

Sommaire

Mobilité du personnel.....	1
Procédure – mobilités sortantes.....	2
Documents.....	3
Pays du programme Erasmus+.....	3
Correspondant.es Relations Internationales.....	3
Bourses.....	4
Infos complémentaires.....	4

Mobilité du personnel

Il s'agit d'un séjour de travail à l'étranger, dans l'un des pays du programme Erasmus+ pour enseigner ou se former. Cette mobilité peut donner lieu à une bourse.

Mobilité d'enseignement - STA¹

Mobilité sortante

Quoi : Séjour d'enseignement à un public étudiant dans les cursus de l'université partenaire, reconnus dans le cadre de l'obtention des diplômes.

Qui : Personnel enseignant ou doctorant sous contrat avec un des établissements membres du consortium UCLille.

Destination : L'université partenaire doit avoir la charte Erasmus

Durée : 2-60 jours d'activité sur place - 8h minimum d'enseignement /semaine

Pour les mobilités d'enseignement STA, la signature d'un accord de partenariat Erasmus+ entre le consortium de l'UCL et l'université d'accueil est un préalable obligatoire.

Liste des universités partenaires >> <https://www.univ-catholille.fr/partenariats-internationaux>

Mobilité de formation - STT²

Mobilité sortante

Quoi : Période d'observation, participation à une Staff week Erasmus, formation, cours dont cours de langue permettant l'acquisition de connaissances, ou de savoir-faire à partir d'expériences et d'échange de bonnes pratiques.

Non éligibles : participation à des conférences/salons, développement et suivi d'un partenariat, séjour de recherche

Qui : Personnel enseignant, administratif et doctorant sous contrat des établissements membres du consortium UCLille.

Destination : Entreprise, organisation ou université

Durée : 2-60 jours d'activité sur place

¹ Staff for Teaching Assignment

² Staff Mobility for Training

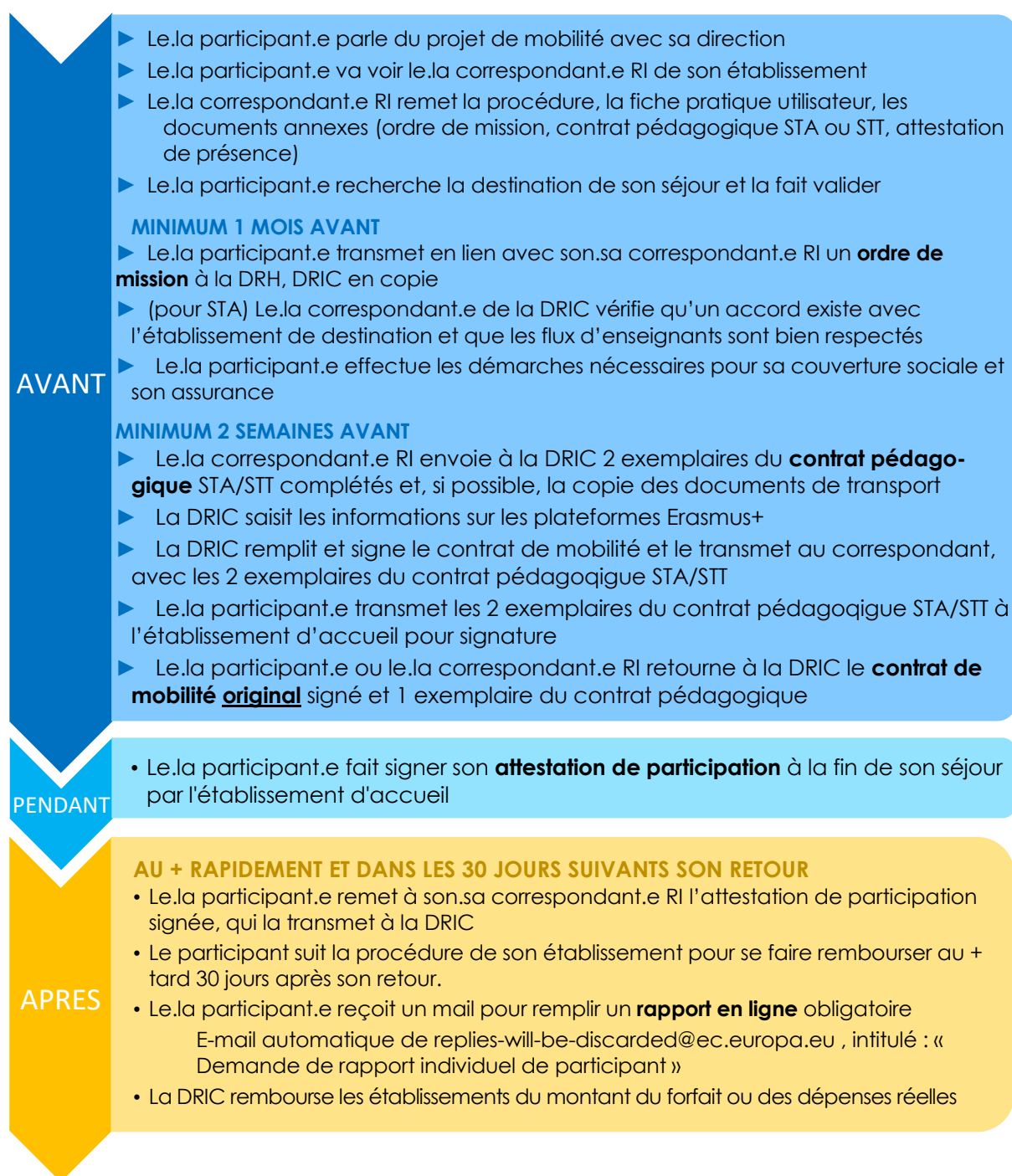
Quoi : Séjour d'enseignement d'un professionnel d'une entreprise étrangère, invité par un établissement de l'UCLille, auprès d'étudiants dans les cursus de l'établissement, reconnus dans le cadre de l'obtention des diplômes.

Qui : Professionnel d'une entreprise ou organisation dans l'un des pays du programme Erasmus+

Durée : 2-60 jours d'activité sur place - 8h minimum d'enseignement

Procédure – mobilités sortantes

La démarche de demande de bourse pour une mobilité commence le plus tôt possible et implique : le.la participant.e voulant faire une mobilité, le.la correspondant.e RI de son établissement, le.la correspondant.e de la DRIC³ et l'organisation de destination.



³ DRIC : Direction des Relations Internationales et de la Communication : 60 bvd Vauban – HA 023

Documents

Le.la correspondant.e RI de votre établissement a tous les documents dont vous avez besoin :

- ▶ Ordre de mission
 - ▶ Contrat pédagogique STA/STT
 - ▶ Attestation de participation
- ▶ Le contrat de mobilité sera transmis par la DRIC

NB : Conformément aux consignes de l'Agence Erasmus+, tout dossier incomplet ne pourra donner lieu à un financement.

Suite au dernier audit, l'Agence Erasmus+ nous demande de ne plus accepter les demandes de bourse des participants dont le dossier précédent est resté incomplet.

Pays du programme Erasmus+

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovénie, Slovaquie, Suède, Turquie



Correspondant.es Relations Internationales

Pour toute question et candidature, veuillez-vous adresser au correspondant.e RI de votre établissement :

	Isabelle MINEZ		Catherine LEFEBVRE
	Céline BLONDEAU Isabelle VITTE		Evelyne LITTON
	Giulia VALANIA		Estelle SOUDANT Anne GAVORY
	Karine ZABOROWSKI		Julie BERGUES
	Béatrice DENNINGER		Jérôme PIETTE
	Félix VON NOSTITZ Elise MILLOIS		Samuel WAGUET
	Laura NIETO		Isabelle REFOUNI
	Anne LACOUR Sylvie FOURNIER		Direction des Relations Internationales Lucie DRUART ou erasmus@univ-catholille.fr
	Mathilde LIENARD		

Bourses

Le montant des bourses est calculé de la même manière pour les 3 types de mobilité du personnel : sur la base de la distance entre Lille et la destination, du nombre de jours du séjour et du coût de la vie du pays de destination (cf. montants ci-dessous).

Le montant total des frais engagés pour la mobilité (transport/hébergement/restauration/autres) est demandé en fin d'année aux établissements via les secrétaires généraux afin de procéder au remboursement des établissements.

Les modalités de remboursement sont gérées par chacun des établissements directement.

La DRIC adresse un tableau des paiements prévus au secrétaire général et au correspondant RI de chaque établissement, en leur demandant de remplir ou de modifier la case « frais réels engagés ».

Le secrétaire général ou le correspondant RI renvoie le tableau mis à jour.

La DRIC étudie les montants justifiés et propose à la Commission Bourses Erasmus des transferts entre établissements du consortium en cas de reliquat (forfait supérieur aux dépenses réelles), qui viendrait compenser des mobilités excédant le forfait. La Commission statue.

Les bourses sont versées en une seule fois aux établissements lorsque l'enveloppe est complètement utilisée (entre septembre et janvier de l'année académique N+1).

Infos complémentaires

à l'intention des Correspondants RI, secrétaires généraux et service comptabilité

Prise en charge par Erasmus+ des frais liés à la mobilité de vos personnels enseignants/ administratifs/ doctorants sous contrat :

La DRIC UCLille est gestionnaire du dossier Erasmus+ pour l'ensemble des établissements de la charte F LILLE11, réunis en consortium. Deux aspects sont pris en charge : **frais de voyage** et **frais de séjour**. Vous trouverez ci-dessous les forfaits maximums définis par l'Agence Erasmus.

Le forfait frais de voyage en fonction de la distance :

Distance calculée en fonction de la distance entre Lille et la ville de destination (il ne s'agit pas des kilomètres aller-retour parcourus). Voici le lien pour le calcul des distances :

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/distance_en.htm

10-99 km	100-499 km	500-1 999 km	2 000-2 999 km	3 000-3 900 km	4 000-7 900 km	+ de 8 000 km
↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
20 €	180 €	275 €	360 €	530 €	820 €	1 500 €

Le forfait frais de séjour en fonction de la destination et du nombre de jour d'activité :

En fonction du budget, les mobilités pourront être financées partiellement ou en totalité.

Pays de destination	Montant par jour du 1 ^{er} au 14 ^{ème} jour
Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume Uni*, Suède <i>* en fonction des actualités liées au Brexit</i>	119 €
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France*, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal <i>*pour les mobilités entrantes</i>	106 €
Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	92 €
/!\ à partir du 15 ^{ème} jour : 70% du montant journalier	